



Organisation des assemblées générales des Apel d'établissement dans le contexte sanitaire lié à la Covid 19

Chers présidents et équipes Apel,

A partir du vendredi 30 octobre 2020, il ne sera plus possible d'organiser votre AG en présentiel dans l'établissement.

Sachez que vous avez la possibilité de **l'organiser en visio-conférence**.

Voici le processus proposé par l'Apel via [ce lien](#).

(<https://view.genial.ly/5f6dfb4df902780d10ca0ed4/presentation-organiser-son-assemblee-generale-en-visio-conference>)

Dans ce cas, si les contraintes d'organisation vous permettent de maintenir la date, **vous pouvez organiser votre AG en visio-conférence en maintenant la date initialement prévue** car il s'agit d'une situation exceptionnelle qui relève d'un cas de force majeure.

Il sera nécessaire d'informer les adhérents et autres participants le plus rapidement possible via le même mode de communication que la convocation initiale et tous les modes de communication permettant une information rapide. Vous devrez préciser très clairement comment les participants pourront se connecter et les formalités de vote mises en place.

L'assemblée générale en visio-conférence peut donner lieu à un vote en ligne via le site Balotilo (cf. processus proposé par l'Apel via [ce lien](#)) ou un vote sous enveloppe à déposer dans une urne au sein de l'établissement (procédure aussi proposée dans le document de l'Apel).

Nous vous conseillons également de prévoir un numéro d'appel ou une adresse mail de contact afin de trouver des solutions pour les personnes qui auraient des difficultés ou des contraintes techniques pour participer à distance.

Si des questions sans réponse persistent malgré cette circulaire et l'outil de présentation des AG en visio-conférence, n'hésitez pas à nous contacter : apel56@orange.fr

Toute l'équipe de l'Apel du Morbihan reste mobilisée pour vous accompagner au mieux dans cette situation inédite.

Laurent CVALEC
Président de l'Apel du Morbihan